SAVOIE

CONSEIL GENERAL

Dossier de presse

Réunion de l'Assemblée départementale
Décision modificative n°1
Exercice 2012

Contact presse :
Véronique Lotito
Tél : 04 79 96 73 26
veronique.lotito@cg73.fr

Une DM1 strictement limitée à la prise en compte de recettes nouvelles

La Décision modificative n°1 s'inscrit dans la continuité de l'objectif de stabilisation du budget départemental 2012 adopté le 6 février dernier par l'Assemblée départementale. Alimentée par 7,1 M€ de recettes nouvelles qui n'avaient pas été anticipées avant le vote du budget 2012, la DM1 de l'exercice 2012 ne porte que sur l'ajustement de quelques lignes budgétaires.

Ces 7,1 M€ de recettes supplémentaires seront affectés pour 2 M€ à des dépenses de fonctionnement et pour 5,1 M€ à des dépenses d'investissement. Ces crédits permettront de financer principalement :

- à hauteur de 0,8 M€ des dépenses en faveur de l'action sociale, dont 0,3 M€ au profit des politiques d'insertion et 0,5 M€ destinés à la Prestation de compensation du handicap (PCH) ;

- à hauteur de 1,1 M€ la couverture de dépenses supplémentaires sur le réseau routier départemental consacrées aux travaux de renforcement des chaussées, à la sécurité du réseau et la prévention des risques naturels ;

- la poursuite de travaux sur le patrimoine bâti départemental à hauteur de 2,4 M€, notamment pour l'achèvement de la construction du bâtiment Hélios de l'Institut national de l'énergie solaire qui sera livré à l'automne 2012 ;

- des subventions d'équipement ou avances au profit de tiers pour 2,1 M€ (projets de constructions scolaires, du plan tourisme, et du FADEGA, etc.) ;

- et la couverture de charges de fonctionnement supplémentaires, pour 1 M€.

▸ Une DM1 inscrite dans un exercice plus ambitieux de maîtrise des dépenses pour préserver à moyen terme les capacités d'investissement du Département

Ces modifications marginales permettent de limiter au strict nécessaire l'évolution des dépenses inscrites au budget 2012, pour tenir compte des contraintes budgétaires (évolution limitée des recettes) et financières (accès restreint des collectivités territoriales aux crédits bancaires) auxquelles se trouve désormais confronté le Département.

Comme annoncé à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires en décembre 2011 et lors de l'adoption du Budget primitif en début d'année, le budget 2012 est un budget de transition. Le Conseil général procédera au cours de cet exercice au réexamen stratégique de ses politiques afin d'en garantir l'adéquation avec ses capacités budgétaires à moyen et long termes. Il est en effet essentiel qu'il puisse préserver une capacité d'investissement substantielle pour contribuer au développement de la Savoie.

Dans cette perspective, et comme l'avait demandé le Président lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 6 février 2012, les services ont poursuivi, sous l'autorité de chaque vice-président, les travaux exploratoires utiles à l'adaptation des politiques départementales afin de pouvoir formuler des propositions.

Chacune des commissions thématiques sera prochainement saisie de ces propositions afin de les discuter et de les enrichir.

L'objectif pour le Département est d'aboutir à une réforme d'ensemble dont les orientations pourraient être présentées lors du Débat d'orientations budgétaires de fin d'année, pour un début de mise en œuvre dès le vote du budget 2013.

Redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise : création du Syndicat mixte pour la réalisation du CNSHN

En février 2012, le Contrat de redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise élaboré par les acteurs du territoire, le Conseil général de la Savoie et l'Etat a été signé. Il s'articule autour de 14 actions déployées sur les deux cantons de Bourg-Saint-Maurice et Aime afin de développer l'attractivité économique et l'image d'excellence sportive du territoire, et d'améliorer les conditions de vie et d'accueil des populations.
Parmi ces actions, la plus emblématique d'entre elles est la création du Centre national de ski de haut niveau (CNSHN) qui constitue, pour la Fédération française de ski (FFS), l'équipement indispensable à la présence de la France au plus haut niveau.

Pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet, le Conseil général de la Savoie a approuvé en décembre 2011 le principe de création d'un Syndicat mixte d'aménagement avec la commune de Bourg-Saint-Maurice dont la vocation pourra être étendue ultérieurement à la mise en œuvre d'autres opérations de requalification du quartier Bulle prévues au contrat de redynamisation du site.
La commune de Bourg-Saint-Maurice ayant récemment délibéré en faveur de la création du Syndicat mixte et désigné ses représentants, le Département confirme de son côté son engagement pour la réalisation du Centre national de ski de haut niveau (CNSHN).

Le CNSHN, objectif 2014

Le Centre national de ski de haut niveau a vocation à proposer un environnement sportif et éducatif performant permettant à la FFS de se consacrer à la préparation de ses meilleurs espoirs comme à celle de ses athlètes les plus performants, mais également de permettre un accueil et un suivi à l'année des élèves du pôle France qui actuellement retournent dans leurs clubs d'origine pendant la saison hivernale.

Lieu de vie et centre d'entraînement des sportifs dans les disciplines alpines, du freestyle et du snowboard, le CNSHN pourra accueillir à l'année 100 élèves bénéficiant également d'un enseignement scolaire adapté à leur statut d'élèves nomades.

Le projet de création du CNSHN comprend :

- un lieu de vie, intégrant l'aménagement d'un bâtiment existant du quartier Bulle et la création d'une aile neuve, qui regroupera les fonctions enseignement (salles de classe), suivi médical, hébergement/restauration, administration et entretien du matériel ;
- des équipements sportifs hors neige situés à l'intérieur du quartier Bulle : gymnase, salles multi-sports, d'acrobatie, de musculation, d'agrès, de réathlétisation, et vestiaires ;
- et une piste de ski dédiée située sur le domaine skiable d'Arcs 1600 dont la maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune de Bourg-Saint-Maurice.

Le montant global du projet (hors piste de ski dédiée) est estimé à 11,8 M€, les subventions de l'Etat et de la région Rhône-Alpes devraient s'élever à 5,5 M€. Déduction faite des ressources externes complémentaires mobilisables par le Syndicat, la commune de Bourg-Saint-Maurice et le Département s'engagent à financer à parité le projet dont les travaux pourraient démarrer à l'été 2013 pour une livraison de l'équipement en septembre 2014.